

DL 11/04/15

# Abandon de Poste à Champ-Fleuri ?

Il va peut-être falloir apprendre à reboucher les bouteilles de champagne du côté de Champ-Fleuri. Alors que la présence postale semblait assurée dans le quartier à la suite du vote à l'unanimité du conseil municipal (lire ci-contre) et que le traitement de ce dossier était parfois érigé en exemple, Jean-Pierre Girard, le premier adjoint, est un peu venu gâcher la fête jeudi soir : La Poste a décidé de ne pas rester. Nous essayons d'agir auprès de la direction générale mais l'on se dirige vers l'installation d'un relais commerçant. »

Hier, le premier adjoint a précisé sa pensée : « La décision n'est pas encore prise mais l'on doit faire face aux fermetures draconiennes orchestrées par la Poste. » Malgré ces explications, la décision reste en travers de la gorge de l'opposition qui dénonce l'échec de la majorité dans les négociations. « J'avais confiance en Vincent Chriqui, en son dynamisme, confiait André Borne. J'étais présent lors du conseil de quartier et je suis surpris par cette annonce. Il faudrait peut-être se remettre en question. »

D'autant que la direction de La Poste, jointe hier dans l'après-midi, assure de son côté qu'elle souhaiterait « maintenir une présence dans le quartier malgré une diminution de la fréquentation d'environ 40 % sur les deux dernières années ».

## « C'est une piste que l'on envisage »

Le maire avait-il y a quelques mois chargé Jean-Pierre Girard de régler ce dossier. Problème, ce dernier n'est apparemment pas parvenu à faire plier La Poste. Pire, selon Frédérique Pénavaire, membre du collectif départemental de défense du service public postal et élue de l'opposition, il



Les vieux locaux seront rasés, comme prévu par l'ancienne municipalité. Quant à ceux tout juste construits à hauteur de 240 000 euros, dont 160 000 euros ont été pris en charge par la commune, la société d'aménagement propriétaire des lieux devra trouver de nouveaux locataires. Photo Le DL/Jean-François SOUCHET

n'aurait « même pas chercher à le faire. Nous n'étions pas au courant de la tournure des événements. Il y a un sérieux problème de transparence. Ce n'est quand même pas compliqué de relancer les gens sur le terrain ». Cette dernière est certaine que majorité, opposition, collectif et habitants auraient pu combattre main dans la main pour avoir davantage de poids. « Mais non, ils ont fait leur truc dans leur coin et voilà le résultat. »

Du côté de la mairie, on tente toutefois de couper court à la polémique naissante : « Nous avons des capacités d'action qui sont limitées. Mais le relais commerçant est seulement une piste que l'on envisage, se défend Vincent Chriqui. On n'a pas renoncé et lorsque l'on vote une motion de soutien en conseil municipal, c'est justement pour envoyer un signal fort à la Poste. »

## Une réunion décisive

Le coup de sifflet final pourrait néanmoins intervenir très rapidement. Mardi, des représentants de la Poste rencontreront Jean-Pierre Girard à la mairie pour évoquer, et peut-être finaliser, le dossier. « Nous ne sommes pas au courant si la municipalité de Bourgoin-Jallieu opte pour la solution du relais commerçant. Peut-être que nous le serons à cette occasion mais il n'y a pour l'heure rien d'officiel », assure la direction.

Le premier adjoint se réjouissait toutefois, jeudi soir en conseil de quartier, des meilleures amplitudes horaires du relais commerçant. « Si on arrive à avoir deux points relais commerçants à Champ-Fleuri et Champaret, ce serait une satisfaction. » Ou une victoire à la Pyrrhus.

Vincent PROD'HOMME

## Du côté de Champaret, la décision était déjà prise

Le dossier Champaret était déjà réglé. Depuis un conseil de quartier assez houleux datant du jeudi 5 mars, les habitants savent que leur Poste sera transformée dès que possible en relais commerçant. « Oui, c'est quasiment plié, confirme Michelle Dorléac, la présidente du conseil de quartier. On nous a bien fait comprendre que la Poste allait fermer. » « C'est un regret mais il y a des fois où l'on a beau essayer, on se sent trop petit », livre Dominique Durand, la vice-présidente. De nombreuses actions (questionnaire, pétition, réunions) avaient en effet été menées par le collectif départemental de défense du service pu-

## REPÈRES

### LE DOSSIER EN BREF

■ Le 15 décembre, le conseil municipal, sous l'impulsion de Frédérique Pénavaire, adopte à l'unanimité une motion pour la présence postale dans le quartier. « C'est important de conserver le bureau de poste à Champ-Fleuri, c'est ça aussi la rénovation urbaine », appuyait le maire, Vincent Chriqui.

■ Jeudi soir, lors du conseil de quartier de Champ-Fleuri, Jean-Pierre Girard, le premier adjoint, annonce que c'est finalement la solution du point relais commerçant qui a été retenue par la municipalité. « La Poste a décidé de ne pas rester. Mais on arrivera à conserver deux points relais, à Champ-Fleuri et Champaret », a-t-il déclaré.

blic postal. À sa tête, Frédérique Pénavaire souhaitait transformer l'agence postale communale en bureau de poste. Quelle est la différence ? Les charges sont supportées dans le premier cas par la Ville, dans le second par la Poste et donc l'État, actionnaire à 73,7 %. Aucun accord n'est néanmoins intervenu. « Nous avons demandé à rencontrer le bureau national pour éclaircir la situation », souligne l'élue de l'opposition. La majorité serait cependant d'ores et déjà à la recherche d'un commerçant acceptant de transformer sa boutique en relais postal. Pour l'heure, l'agence postale tourne donc encore.

V.P.